

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Annette HENault, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : Mr Wilfried CHARLES.

Excusés : Mme GERLAND a donné son pouvoir à Mme Corinne BOND, Mme GREMILLET a donné son pouvoir à Mr NEVEU. Mme Evelyne SANSQUIER a donné son pouvoir à Mme Annette HENault.

Secrétaire de séance : Mr Denis LACOUR

Assiste : Mme Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

✓ Approbation du compte-rendu du 29 août 2019

1/02-10-2019 Proposition d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre De Gestion 86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre De Gestion 86.
- autorise Mr le Maire à signer la convention.

2/02-10-2019 Proposition d'encaissement d'un chèque de COPIE FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Mr le Maire à encaisser le chèque n°5007512.

3/02-10-2019 Rétrocession voirie, espaces verts et réseaux : Lotissement Rue des Charmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 13 VOIX POUR

- décide d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles AB78-AB79-AB80-AB81-AB88-AB89-AB92-AB93-AB94 pour une superficie totale de 3193 m².
- dit que la voirie sera reprise en état mais laisser en état dans l'immédiat.
- dit que les parcelles seront cédées à titre gratuit.

- dit que les frais notariés seront pris en charge par l'association syndicale du lotissement « Rue des Charmes » et que la rétrocession devra être réalisée avant le 29/02/2020.

- autorise Mr le maire à signer tout acte inhérent au bon déroulement de cette transaction.

4/02-10-2019 Proposition d'une vente de parcelle appartenant à Mr et Mme Germaneau Michel à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 11 VOIX CONTRE décide :

- de ne pas donner suite à la proposition de vente de la parcelle appartenant à Mr et Mme GERMANEAU Michel.

5/02-10-2019 Avis du Conseil Municipal concernant le candélabre PL 158 Rue Galilée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- du déplacement du candélabre,
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis.

6/02-10-2019 Numérotations Literie, Rue de La Roche, La Coudralière, Rue René Duchesneau, La Gare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la numérotation de Literie, Rue de La Roche, La Coudralière, Rue René Duchesneau et La Gare comme proposée.

7/02-10-2019 Proposition programme voirie 2020

Mr le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN. Il fait part qu'avec la commission voirie il a arrêté les priorités suivantes :

- chemin du stade (jusqu'à chez Mr et Mme AZEVEDO) : bitume,
- Route de Chauvigny : trottoirs,
- Rue de Longeville : trottoirs,
- Allée des Rosiers (à côté de chez Mr GABARD) : trottoirs,

Tous ces travaux sont à chiffrer.

8/02-10-2019 Point sur avancement des travaux

Mr DESPLEBIN fait part que les peintures du cimetière et à l'église ont été faites. Les menuiseries au stade ont été changées. Mr le maire a signé le devis pour les bars de la salle des fêtes et de la garderie (ponçage et vernis). Suite au passage de la commission de sécurité, une poignée pour le battant de la grande porte sera installée. Il mentionne qu'il faudrait huiler le parquet à la salle des fêtes. Il demande à l'équipe les emplacements des jeux puisque DSTP va intervenir semaine 42.

La clôture de l'épine est réalisée. Concernant la clôture de la citerne gaz à la salle des fêtes, Mr le Maire précise qu'elle sera de couleur blanche pour être en harmonie avec la fresque. De plus, Eurovia va changer les potelets Impasse des Tilleuls et refaire la voirie devant chez Mr et Mme BRUNET.

Pour la BIM de la bibliothèque (ADAP), Mr DESPLEBIN s'est rapproché de Mr SOUSTRE. Il faut prévoir enceintes, micro HF et amplis pour 700 €. Mme TUCHOLSKI pense que la sono de la commune suffirait.

Dans le cadre de l'ADAP, il restera les wc de la mairie a homologué aux normes handicapés et l'agenda d'accessibilité programmé sera terminé.

La séance est levée à 22h10